

# Voyants au vert pour Blue Green

Depuis lundi, c'est officiel. Le château du Petit-Chêne et son domaine de 63 hectares appartiennent à l'homme d'affaires Zaya Younan. Une vente que la société gestionnaire du golf voit d'un bon œil.

Julien RENON

redac.pardenay@courrier-ouest.com

Jusqu'à vendredi dernier, il n'avait vu que sa silhouette et entendu que les fantômes et rumeurs affairant à son éventuelle reprise en main. Mais depuis la fin de la semaine passée, Sébastien Brognard, directeur du golf du Petit-Chêne depuis début septembre, a enfin pu lever le voile sur Zaya Younan et ses intentions à Mazières-en-Gâtine. Des ambitions désormais inscrites dans le marbre, le rachat par l'homme d'affaires américain de 52 ans du château du Petit-Chêne et de son domaine de 63 hectares à la SCI Pineau ayant été acté lundi en fin de matinée.

Une signature suivie de l'arrivée quasi-immédiate des premiers artisans censés redonner du cachet à l'endroit appelé à abriter hôtellerie de luxe, restauration traditionnelle et haut de gamme (voir CO du vendredi 2 octobre). Une acquisition et un projet qui ouvrent des perspectives intéressantes pour le représentant de la société Blue Green, exploitante du parcours 18 trous où « 240 abonnés » ont leurs entrées.

## « Rien ne changera »

« Cette première entrevue a été très constructive. Il nous a confirmé ses projets d'hôtellerie et de restauration à destination d'une clientèle huppée. On a senti un homme qui savait où il voulait aller, soucieux de nous laisser la pleine gestion du golf », résume Sébastien Brognard qui précise que « quelques aménagements extérieurs » seraient à prévoir.



Mazières-en-Gâtine, hier. Les golfeurs « n'ont aucune inquiétude à avoir », assure la société Blue Green.

« Mais sans aucune incidence pour nos pratiquants », jure l'ancien moniteur. « Je tiens à les rassurer. Rien ne changera dans notre fonctionnement, ni dans notre tarification à l'année (1). Au contraire, l'arrivée d'un tel investisseur ne peut que booster notre activité. C'est une personnalité qui a les reins solides, porte un projet ambitieux et devrait

nous amener un public plus fortuné. Autant dire que c'est tout bon pour nous surtout après les aléas rencontrés cette année. » Notamment au printemps dernier où un imbroglio contractuel mêlant le Département, Blue Green et l'ancien propriétaire foncier s'était traduit par

la fermeture temporaire du golf début avril.

(1) : L'abonnement annuel coûte 1 145 euros et permet la pratique sur quatre sites (Niort-Romagné, Le Petit-Chêne, Les Forges, Mignaloux-Beauvoir).

## A SAVOIR

# Le Conseil départemental doit encore 660 000 €

Le Petit-Chêne, c'est un feuilleton. Si vous avez manqué le début : Zaya Younan vient de voler la vedette à la SCI Pineau en rachetant à cette dernière le château et les terres. Depuis lundi matin, il est le nouveau propriétaire du site sur lequel se trouve le golf qui n'a désormais plus de lien direct avec le Conseil départemental, relégué au second plan.

Par acte du 24 septembre dernier, Gilbert Favreau a, en effet, cédé le bail emphytéotique - qui liait la collectivité à l'ancien bailleur et courait jusqu'en 2035 - à la société Blue

Green, qui assurait jusqu'ici une délégation de service public. Les grandes lignes de cet accord, négocié fin février par Eric Gautier, l'ancien président du Conseil départemental, et validé en commission permanente le 9 mars sont les suivantes.

Le rachat du bail emphytéotique par la société Blue Green s'est traduit par le versement de 147 000 euros au Conseil départemental. En parallèle, pour la réhabilitation et la remise à niveau du golf, la collectivité s'est engagée à payer une indemnité de 1 230 000 euros à Blue Green.

570 000 euros ont été réglés le jour de la signature de l'acte, le 24 septembre. Le restant sera payé en onze annuités de 60 000 euros à compter de 2016.

A charge pour Blue Green de respecter quatre conditions : la poursuite de l'accueil des établissements scolaires à des tarifs préférentiels, de la collaboration amorcée depuis 2012 avec les écoles primaires du Pays de Gâtine, le maintien de la section sportive golf au collège Roger-Thabault de Mazières-en-Gâtine et la pérennisation de l'offre d'initiation

à destination des autres établissements scolaires des Deux-Sèvres. Le non-respect de ces clauses compromettrait le règlement des annuités restantes.

Des dispositions qui ne suffisent pas à atténuer la colère de Gilbert Favreau. « C'est mieux que rien mais je n'approuve absolument pas cette cession, ni les modalités. A mes yeux, il aurait été préférable de conserver le bail et une délégation de service public qui imposait jusqu'ici au Conseil départemental de verser 70 000 euros par an au bailleur. »